

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS**BANQUE DE L'HABITAT**

Siège social : 21, Avenue Khéreddine Pacha- 1002

La Banque de l'Habitat publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2009. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, FMBZ - KPMG TUNISIE (Moncef Boussannouga Zammouri) et Groupement Mounir GRAJA – AWT Audit & Conseil (Mounir Graja).

B I L A N

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009 (unité : en DT)

ACTIF	Note	31/12/2009	31/12/2008
CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT	1	120 882 256	46 273 566
CREANCES SUR LES ETABL. BANCAIRES ET FINANCIERS	1	460 976 253	221 104 427
CREANCES SUR LA CLIENTELE	2	3 611 552 683	3 449 418 310
PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL	3	211 930 920	82 280 996
PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT	4	205 752 963	152 534 820
VALEURS IMMOBILISEES	5	63 010 872	54 977 630
AUTRES ACTIFS	6	502 828 339	349 547 239
TOTAL ACTIF		5 176 934 286	4 356 136 987
PASSIF	Note	31/12/2009	31/12/2008
BANQUE CENTRALE DE TUNISIE, CCP		0	0
DEPOTS ET AVOIRS ETABL. BANCAIRES ET FINANCIERS	7	44 594 350	45 961 620
DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE	8	3 255 034 446	2 657 294 029
EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	9	655 362 301	609 229 660
AUTRES PASSIFS	10	810 694 262	676 260 695
TOTAL PASSIF		4 765 685 359	3 988 746 005
CAPITAUX PROPRES	Note	31/12/2009	31/12/2008
CAPITAL		90 000 000	90 000 000
RESERVES		266 342 432	222 468 346
ACTIONS PROPRES		0	0
AUTRES CAPITAUX PROPRES		414 048	414 048
RESULTAT REPORTE		1 233 514	518 683
RESULTAT DE L'EXERCICE		53 258 933	53 989 906
TOTAL CAPITAUX PROPRES	11	411 248 927	367 390 983
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		5 176 934 286	4 356 136 987

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009**

(Unité : en DT)

PASSIFS EVENTUELS	Note	31-12-2009	31-12-2008
--------------------------	-------------	-------------------	-------------------

CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNEES	12	349 133 418	343 546 594
A- EN FAVEUR D'ETABL. BANCAIRES ET FINANCIERS		79 421 169	127 356 627
B- EN FAVEUR DE LA CLIENTELE		269 712 249	216 189 967
CREDITS DOCUMENTAIRES		322 400 653	153 471 150
ACTIFS DONNES EN GARANTIES		0	0
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		671 534 071	497 017 744

ENGAGEMENTS DONNES	Note	31-12-2009	31-12-2008
---------------------------	-------------	-------------------	-------------------

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES	12	1 353 237 768	1 268 516 423
A- EN FAVEUR D'ETABL. BANCAIRES ET FINACIERS		0	0
B- EN FAVEUR DE LA CLIENTELE		1 353 237 768	1 268 516 423
ENGAGEMENTS SUR TITRES		7 013 933	3 367 815
A- PARTICIPATIONS NON LIBEREES		7 013 933	3 367 815
B- TITRES A RECEVOIR		0	0
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		1 360 251 701	1 271 884 238

ENGAGEMENTS RECUS	Note	31-12-2009	31-12-2008
--------------------------	-------------	-------------------	-------------------

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT RECUS	13	370 450 460	398 708 108
GARANTIES RECUES	14	66 890 876	57 827 672
A- GARANTIES RECUES DE L'ETAT		0	341 428
B- GARANTIES RECUES D'AUTRES ETABLISSEMENTS BANCAIRES FINANCIERS ET D'ASSURANCES		0	0
C- GARANTIES RECUES DE LA CLIENTELE		66 890 876	57 486 245
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		437 341 336	456 535 781

ETAT DE RESULTAT

(Période du 01/01 au 31/12/2009)

(unité : en DT)

PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	Note	31-12-2009	31-12-2008
INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	15	248 786 562	258 688 532
COMMISSIONS (EN PRODUITS)	16	35 038 749	35 036 926
GAINS ET PERTES SUR PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL ET OPERATIONS FINANCIERES	17	21 555 301	19 000 701
REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	18	1 020 594	1 838 718
TOTAL PRODUITS BANCAIRE		306 401 206	314 564 877
CHARGES D'EXPLOITATION			
INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES	19	116 210 660	123 939 265
COMMISSIONS ENCOURUES		3 683 850	3 438 507
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		119 894 510	127 377 772
TOTAL PRODUIT NET BANCAIRE		186 506 696	187 187 105
DOTATION. & REPRIS.PROV.ET RESULT.DES CORRECT. DE VAL.SUR CREANC.HORS BILAN ET PASSIF	20	-55 590 681	-52 142 840
DOTAT. & REP.DE PROV.ET RESULT.DES CORRECT.DE VALEURS SUR PORTEF.D'INVESTIS.	21	1 057 215	-6 115 743
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	22	15 131 977	11 034 268
FRAIS DE PERSONNEL		-59 191 898	-52 540 975
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION		-19 189 012	-17 785 295
DOT.AUX AMORT.ET PROV. DE RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR IMMOBILISATIONS		-2 933 329	-2 566 948
RESULTAT D'EXPLOITATION		65 790 969	67 069 570
GAINS ET PERTES PROVENANT DES ELEMENTS ORDINAIRES		-3 419	374 893
IMPOTS SUR LES BENEFICES	23	12 528 617	13 454 558
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		53 258 933	53 989 906
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		53 258 933	53 989 906
EFFETS DES MODIFICATIONS COMPTABLES (net d'impôts)	24	774 926	0
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		54 033 858	53 989 906

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

(Période du 01/01 au 31/12/2009)

(Unité : en DT)

	Note	31-12-2009	31-12-2008
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE ENCAISSES		283 904 578	304 596 353
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE DECAISSEES		-121 910 470	-123 725 870
PRETS ACCORDES AUX ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS		-13 677 104	128 545 255
DEPOTS / RETRAITS DE DEPOTS AUPRES D'AUTRES ETABLISSEMENTS FINANCIERS		297 900	3 268 200
PRETS ET AVANCES / REMBOURSEMENT PRETS ET AVANCES AUPRES DE LA CLIENTELE		-230 434 313	-404 714 349
DEPOTS / RETRAITS DE DEPOTS DE LA CLIENTELE		596 486 408	213 654 302
TITRES DE PLACEMENT		5 275 080	-152 982
SOMMES VERSEES AU PERSONNEL ET CREDITEURS DIVERS		54 475 494	29 720 188
SOMMES REÇUES DES DEBITEURS DIVERS		-135 513 982	-83 969 683
AUTRES FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		6 258 144	-19 866 604
IMPOTS SUR LES BENEFICES		-13 454 558	-13 593 367
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		431 707 112	33 761 443
<u>ACTIVITE D'INVESTISSEMENT</u>			
INTERETS ET DIVIDENDES ENCAISSES SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT		1 020 594	1 838 718
ACQUISITIONS / CESSIONS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT		-52 556 469	-47 582 112
ACQUISITIONS / CESSIONS SUR IMMOBILISATIONS		-9 442 083	-7 342 900
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		-60 977 958	-53 086 294
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
EMISSION D'ACTIONS		0	0
EMISSION D'EMPRUNTS		44 234 485	89 918 457
AUGMENTATION / DIMINUTION RESSOURCES SPECIALES		7 355 214	-18 445 068
DIVIDENDES VERSES		-10 819 383	-9 900 000
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		40 770 316	61 573 389
INCIDENCE DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES		8 827 067	8 658 862
VARIATION NETTE DES LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES AU COURS DE LA PERIODE		420 326 537	50 907 400
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN DEBUT DE PERIODE		273 380 132	222 472 732
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN DE PERIODE	25	693 706 669	273 380 132

**Notes aux états financiers annuels
arrêtés au 31 Décembre 2009**

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2009

(Les chiffres sont exprimés en DT : Dinars tunisiens)

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la BH sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1^{er} janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et N° 2001-12.

Toutefois, les crédits sur ressources spéciales pour lesquels la banque n'encourt aucun risque ont été déduits des ressources spéciales y afférentes au passif. Le surplus des ressources spéciales non encore utilisé est inscrit au poste PA5 - "Autres passifs" au lieu du poste PA 4 - "Emprunts et ressources spéciales".

2. BASES DE MESURE

Les états financiers de la BH sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

2.1.1. Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

A chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat.

Les intérêts perçus d'avance sont portés dans les comptes de régularisation appropriés et font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés pendant une période supérieure à 90 jours sont systématiquement réservés qu'ils se rapportent ou non à des créances classées et ce pour les crédits industriels et commerciaux ainsi que les crédits habitat. Les intérêts sur les comptes courants gelés, par application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 mars 1999, sont également réservés. En ce qui concerne les intérêts comptabilisés sur les crédits de préfinancement, ils font l'objet de réservation à partir du moment où les projets y afférents sont classés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif. Les intérêts sur les créances consolidées ne sont constatés en résultat que lorsqu'ils sont effectivement encaissés.

La comptabilisation des commissions ayant le caractère d'intérêts obéit aux mêmes règles que celles applicables à la constatation des intérêts et les autres commissions sont constatées au fur et à mesure de leur réalisation.

2.1.2-Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

La banque classe ses titres en 4 catégories.

- Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants :
 - leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois.
 - la liquidité de leur marché

Ces titres incluent notamment les bons du trésor.

- Les titres de placement qui sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.
- Les titres d'investissement qui sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion.
- Les titres de participation qui englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les titres cotés sont réévalués par référence au cours boursier.

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins-values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions.

Les plus-values sur les titres rétrocédés dans le cadre des fonds donnés en gestion sont prises en compte en résultat du moment qu'elles sont courues et dans la mesure où une assurance raisonnable quant à leur encaissement existe.

2.1.3-Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

2.1.4-Portefeuille encaissement et compte valeurs exigibles après encaissement

Les valeurs remises par les clients pour encaissement sont comptabilisées au niveau des comptes du portefeuille à l'encaissement et des comptes des valeurs exigibles après encaissement. A la date d'arrêté, seul le solde entre le portefeuille à l'encaissement et les comptes des valeurs exigibles sont présentés au niveau des états financiers.

2.1.5-Opérations en devises

Les opérations en monnaies étrangères sont converties à la date d'arrêté comptable au cours moyen de clôture publié par la Banque Centrale de Tunisie pour chaque devise. Les différences de change dégagées par rapport aux cours conventionnels ayant servis à la constatation de ces opérations sont constatées dans des comptes d'ajustement devises au bilan.

Le résultat de change de la banque est constitué du résultat sur les opérations de marché (change au comptant et à terme) dégagé sur la réévaluation quotidienne des positions de change par application du cours de change de fin de journée.

2.1.6- Autres

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur trois ans sur la base de l'étude ayant justifiée leur inscription à l'actif.

3. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en DT : Dinars)

3.1-ACTIFS

Note 1 – Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, TGT et créances sur les établissements bancaires et financiers

AC1	CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TRESORERIE GENERALE DE TUNISIE	31/12/2009	31/12/2008
	CAISSE	21 357 205	18 876 599
	BANQUE CENTRALE DE TUNISIE ET A L'ETRANGER	74 520 766	27 406 638
	COMPTE DE CHEQUES POSTAUX "TUNISIE A L'ETRANGER"	43 539	-9 671
	TRESORERIE GENERALE DE TUNISIE	24 960 746	0
	T O T A L AC1	120 882 256	46 273 566

AC2	CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	31/12/2009	31/12/2008
------------	--	-------------------	-------------------

	CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES	443 971 091	202 236 269
	BCT	310 917 753	83 587 908
	PRETS INTERBANCAIRES	133 105 298	118 684 141
	COMPTES ORDINAIRES BANQUES	-51 959	-35 779
	VALEURS NON IMPUTEES ET AUTRES SOMMES DUES	0	0
	CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS FINANCIERS	17 005 162	18 868 158

	T O T A L AC2	460 976 253	221 104 427
--	----------------------	--------------------	--------------------

	T O T A L AC1 ET AC2	581 858 509	267 377 993
--	-----------------------------	--------------------	--------------------

Les créances sur les établissements bancaires et financiers sont ventilées par durée résiduelle et par nature comme suit :

LIBELLES	MONTANT		TOTAL	NATURE DE L'ORGANISME	REFINAN. BCT	MATERIAISES PAR DES TITRES
	< 3 mois	> 3 mois				
B.C.T	310 908 200		310 908 200	BCT	Non	Non
CPTE ORD.BANQ.		0	0	BANQUE	Non	Non
Prêts inter bancaire	69 765 666	63 159 750	132 925 416	BANQUE	Non	Non
Créances/Etab Fin.		16 988 826	16 988 826	STE LEASING	Non	Non
Créances rattaché		205 770	205 770			
Provision		-51 959	-51 959			
TOTAL	380 673 866	80 302 387	460 976 253			

Les liquidités et équivalents de liquidités arrêtées au 31/12/2009 ont inclus, conformément à la NCT 21 relative à la présentation des états financiers dans les établissements financiers, les placements et les emprunts effectués sur le marché monétaire et dont l'échéance est inférieure à 3 mois.

Note 2 –Créances sur la clientèle

Au 31/12/2009, les créances sur la clientèle totalisent 3 611 553 mDT contre 3 449 418 mDT au 31/12/2008 et se détaillent comme suit :

INTITULE	31/12/2009	31/12/2008
COMPTES DEBITEURS	267 142 757	297 187 503
CREDITS COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS	1 022 807 498	908 037 613
IMMOBILIERS	1 705 042 612	1 583 367 507
AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE	485 914 868	465 403 081
CREDITEURS SUR RESSOURCES SPECIALES	427 971 132	428 883 461
TOTAL SANS CREANCES CLASSES ET AGIOS RESERVES	3 908 878 867	3 682 879 165
AGIOS RESERVES	69 705 454	64 202 601
PROVISIONS	227 620 730	169 258 254
T O T A L NET	3 611 552 683	3 449 418 310

L'évolution positive des créances sur la clientèle durant l'année 2009 provient principalement des crédits commerciaux et industriels, des crédits aux particuliers, de la relance des crédits de préfinancement aux promoteurs immobiliers, et des crédits immobiliers acquéreurs.

A la date du 31/12/2009, la ventilation par secteur d'activité des engagements de la banque supérieur à 50 mDT, y compris ceux en hors bilan, se présente comme suit :

Secteur d'activité	Actifs normaux (*)		Actifs non performants (**)		Total	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Immobilier	398 929	326 899	84 533	85 992	483 462	412 891
Services	542 061	542 695	61 620	47 964	603 681	590 659
Industrie	915 119	721 589	69 050	63 867	984 169	785 456
Tourisme	113 754	87 890	124 495	107 291	238 249	195 181
Agriculture	3 839	2 400	1 068	1 516	4 907	3 916
Total brut	1 973 702	1 681 473	340 766	306 630	2 314 468	1 988 103

(*) Actifs Classés 0 & 1

(**) Actifs Classés 2, 3 & 4

Les créances sur la clientèle sont ventilées par durée résiduelle et par nature comme suit :

Le tableau suivant montre l'évolution des agios réservés :

LIBELLES	0--->3 mois	3 mois---> 1 an	1 an--> 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL	NATURE DE L'ORGANISME	REFINAN. BCT	MATERIAL./ DES TITRES
MONTANT BRUT	61 305 844	86 241 399	109 760 971		257 308 213	Autres	Non	Non
CREANCES CLASSEES	6 884 000	9 684 000	12 325 000		28 893 000			
AGIOS RESERVES	2 994 466	4 212 436	5 361 243		12 568 146			
INTERETS PERCUS D'AVANCE			0		0			
CREANCES RATTACHEES	9 834 544				9 834 544			
PROVISION					0			
TOTAL	61 261 921	72 344 962	92 074 727	0	225 681 611			

CREANCES SUR LA CLIENTELE (IMMOBILIERS)

(En Dinars)

LIBELLES	0--->3 mois	3 mois---> 1 an	1 an--> 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL	NATURE DE L'ORGANISME	REFINAN. BCT	MATERIAL./ DES TITRES
MONTANT BRUT	238 615 794	295 124 440	621 932 398	549 885 561	1 705 558 193	Autres	Non	Non
CREANCES CLASSEES	21 223 000	26 249 000	55 316 000	48 908 000	151 696 000			
AGIOS RESERVES	4 570 706	5 653 134	11 913 169	10 533 106	32 670 115			
INTERETS PERCUS D'AVANCE	1 417 390				1 417 390			
CREANCES RATTACHEES	901 809				901 809			
PROVISION					0			
TOTAL	212 306 507	263 222 306	554 703 229	490 444 456	1 520 676 497			

CREANCES SUR LA CLIENTELE (CREDIT COMMERCIAL ET INDUSTRIEL)

(En Dinars)

LIBELLES	0--->3 mois	3 mois---> 1 an	1 an--> 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL	NATURE DE L'ORGANISME	REFINAN. BCT	MATERIAL./ DES TITRES
MONTANT BRUT	262 219 354	281 531 572	457 241 552	22 209 608	1 023 202 086	Autres	Non	Non
CREANCES CLASSEES	47 061 000	50 527 000	82 062 000	3 986 000	183 636 000			
AGIOS RESERVES	6 270 288	6 732 089	10 933 732	531 084	24 467 193			
INTERETS PERCUS D'AVANCE	3 634 019				3 634 019			
CREANCES RATTACHEES	3 239 431				3 239 431			
TOTAL	208 493 479	224 272 483	364 245 820	17 692 523	814 704 305			

CREANCES SUR LA CLIENTELE (CREDITS SUR RESSOURCES SPECIALES)

(En Dinars)

LIBELLES	0--->3 mois	3 mois---> 1 an	1 an--> 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL	NATURE DE L'ORGANISME	REFINAN. BCT	MATERIAL./ DES TITRES
MONTANT BRUT	4 685 355	13 464 081	167 864 512	241 957 184	427 971 132	Autres	Non	Non
CREANCES CLASSEES					0			
AGIOS RESERVES					0			
INTERETS PERCUS D'AVANCE	0				0			
CREANCES RATTACHEES	0				0			
PROVISION				0	0			
TOTAL	4 685 355	13 464 081	167 864 512	241 957 184	427 971 132			

CREANCES SUR LA CLIENTELE (AUTRES)

(En Dinars)

LIBELLES	0--->3 mois	3 mois---> 1 an	1 an--> 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL	NATURE DE L'ORGANISME	REFINAN. BCT	MATERIAL./ DES TITRES
MONTANT BRUT	83 313 039	92 216 731	396 656 934	278 548 306	850 735 010	Autres	Non	Non
CREANCES CLASSEES					0			
AGIOS RESERVES					0			
INTERETS PERCUS D'AVANCE	865 059				865 059			
CREANCES RATTACHEES	269 917				269 917			
PROVISION				227 620 730	227 620 730			
TOTAL	82 717 897	92 216 731	396 656 934	50 927 576	622 519 138			

TOTAL (AC3)

3 611 552 683

DESIGNATION	AGIOS RESERVES AU 31/12/2007	AGIOS RESERVES AU 31/12/2008	DOTATION 2009	REPRISE 2009	CUMUL AU 31/12/2009
CREDIT HABITAT	18 497 035	18 459 333	5 088 869	5 903 230	17 644 972
C C DEBITEURS GELES	9 757 814	11 135 654	3 294 314	1 861 821	12 568 147
PREF PROMO IMMO	14 217 479	14 575 656	2 342 113	1 892 625	15 025 144
C M T D'INVESTISS.	9 330 624	11 141 381	6 268 069	2 091 812	15 317 638
CDT D'EXPLOITATION	991 523	611 975	57 347	51 370	617 952
CONSOLIDATION	12 419 847	7 996 853	1 645 676	1 274 951	8 367 578
AGIOS RESER. / EPS	281 751	281 751	0	117 724	164 027
TOTAL GENERAL	65 496 073	64 202 603	18 696 386	13 193 533	69 705 456

Note 3 – Portefeuille titres commercial

Au 31/12/2009, le portefeuille titre commercial totalise 211 930 920 DT contre 82 280 996 DT au 31/12/2008 détaillé dans le tableau ci-après. Cette augmentation est due principalement à l'achat des Bons de Trésor Assimilables.

La ventilation de ces titres par nature et par émetteur ainsi que les provisions y afférentes se présente comme suit :

LIBELLES	COTATION		EMETTEUR	REVENUS	
	COTE	NON COTE		FIXE	VARIABLE
Titres de transaction	192 506 241	1 734 000		194 240 241	0
- B.Trésor		1 734 000	Trésor	1 734 000	
- BTA	192 506 241		Trésor	192 506 241	
Emprunts Nationaux	0	1 524 255		1 524 255	0
- PRETS		1 524 255	Trésor	1 524 255	
Titres de placement	7 693 105				7 693 105
- SICAV	2 693 105		Sicav		2 693 105
- BANQUE "UIB"	5 000 000		BANQUE		5 000 000
TOTAL 1	200 199 346	3 258 255		203 457 601	
Créances rattachées	8 543 786			8 543 786	
Charges constatées d'avance	-70 467			-70 467	
TOTAL 2				8 473 319	0

TOTAL (1+2)

211 930 920

Note 4 – Portefeuille titres d'investissement

Le poste Portefeuille titres d'investissement présente un solde débiteur net de 205 752 962 DT au 31 décembre 2009 contre 152 534 820 DT au 31 décembre 2008. L'augmentation du portefeuille titres d'investissement durant l'exercice 2009 provient principalement de la variation positive des fonds donnés en gestion par la banque à sa filiale la SIM SICAR suite à la répartition du bénéfice de l'exercice 2008. Cette évolution se présente comme suit :

LIBELLES	TITRES SICAR	PARTICIPATION		TOTAL
		FILIALES	AUTRES	
Solde de départ 2008	119 435 358	28 248 270	29 628 015	177 311 643
Acquisition 2009	26 600 000	2 431 540	28 769 928	57 801 468
Remboursement	-4 067 307	0	-1 177 691	-5 244 998
Sous Total Brut	141 968 051	30 679 810	57 220 252	229 868 113
Provision 31.12.2008	21 251 057	1 779 915	1 812 341	24 843 313
Dotation 2009	3 723 964	64 925	326 919	4 115 808
Reprise 2009	2 653 954	1 056 433	1 100 336	4 810 723
Provision 31.12.2009	22 321 067	788 407	1 038 924	24 148 398
Créances rattachées	0	0	33 247	33 247
TOTAL 31.12.2009	119 646 984	29 891 403	56 214 575	205 752 962

Les participations dans les parties liées à la banque se détaillent comme suit :

Participations	31/12/2009	31/12/2008
Participations exonérées	17 674 309	17 674 309
S I C A F EPARGNE INVESTISSEMENT 1994	7 446 059	7 446 059
STE D'INVESTISSEMENT MODERNE	7 496 749	7 496 749
BH PROMOTION 1995 (SOPIVEL)	2 728 500	2 728 500
BH TECHNOLOGIE	3 000	3 000
Participations non exonérées	13 005 501	10 573 961
SICAV BH OBLIGATAIRE 1997	156 263	156 263
ASSURANCES SALIM 1995	3 520 000	3 520 000
S.I.F.I.B BH 1995	900 000	900 000
STE MODERNE LEASING	7 079 238	4 647 698
SOCIETE GENERALE RECOUVREMENT	1 200 000	1 200 000
TIT.PARTICIP.LIB.S.M.TITRISATI.	150 000	150 000
Total	30 679 810	28 248 270

Note 5 – Valeurs Immobilisées

	VALEURS A LA FIN DE LA PERIODE PRECEDENTE	MOUVEMENTS DE LA PERIODE				VALEURS BRUTES A LA FIN DE PERIODE	AMORTISSEMENTS			VALEURS NETTES COMPTABLES
		ACQUISITIONS	IMMOBILIS. APPORTEES PAR TIERS	IMMOBILIS SORTIES DE L'ACTIF	TOTAL		CUMUL PERIODE PRECEDENTE	DOTATION DE LA PERIODE	AMORTI.IMM. SORTIES DE L'ACTIF	
IMMEUBLES D'EXPLOITATION	16 704 997	1 417 491	0	161 221	1 256 270	17 961 267	7 316 266	376 071	92 392	10 361 321
IMMEUBLES HORS EXPLOITATION	2 089 108	0	0	0	0	2 089 108	890 206	56 739	0	1 142 163
MATERIEL ET MOBILIER	22 844 095	2 081 877	0	816 021	1 265 856	24 109 951	18 940 457	1 134 124	736 127	4 771 497
MATERIEL DE TRANSPORT	2 045 807	302 505	0	492 656	-190 151	1 855 656	1 634 783	218 455	492 656	495 074
AGENCEMENT, AMENAGEMENT, INSTALLATION	14 928 587	4 037 342	0	207 392	3 829 950	18 758 537	11 835 375	1 019 125	201 270	6 105 307
IMMOBILISATIONS EN COURS	36 168 505	3 280 833	0	0	3 280 833	39 449 338	0	0	0	39 449 338
FONDS DE COMMERCE	2 801 500	0	0	0	0	2 801 500	1 988 557	126 772		686 171
TOTAUX	97 582 599	11 120 048	0	1 677 290	9 442 758	107 025 357	42 605 644	2 931 286	1 522 445	63 010 872

L'augmentation des valeurs immobilisées résulte essentiellement des dépenses engagées pour la construction du nouveau siège de la banque.

Note 6 – Autres actifs

Ce poste présente au 31/12/2009 un solde de 502 828 339 DT contre 349 547 238 DT au 31/12/2008 se détaillant ainsi :

	31/12/2009	31/12/2008
CREANCES PRISE EN CHARGE PAR L'ETAT	5 124 455	4 729 158
AVANCES AU PERSONNEL	6 492 271	6 070 862
PRETS AU PERSONNEL	24 742 246	24 387 972
ETAT ET COLLECTIVITE LOCALES	12 386 760	12 252 648
DEBITEURS DIVERS	349 270 690	282 161 066
VALEURS D'ENCAISSEMENTS	103 903 526	19 068 735
CHARGES REPORTEES	908 391	876 797
TOTAL	502 828 339	349 547 238

3.2 PASSIFS**Note 7 – Dépôts & avoirs des établissements bancaires & financiers**

Ce poste présente au 31/12/2009 un solde de 44 594 350 DT contre 45 961 620 DT au 31/12/2008. Le solde au 31 décembre 2009 se détaille ainsi :

LIBELLES	MONTANT		TOTAL	NATURE DE L'ORGANISME	REFINAN. BCT	MATERIALISES PAR DES TITRES
	< 3 mois	> 3 mois				
BCT			0	BCT	Non	Non
CPTE ORD.BANQ.			0	BANQUE	Non	Non
Prêts interbancaires	0	41 331 000	41 331 000	BANQUE	Non	Non
Créances/Etab Fin.	2 701 210		2 701 210	STé LEASING	Non	Non
Dettes rattachés	562 140		562 140			
TOTAL	3 263 350	41 331 000	44 594 350			

Note 8 – Dépôts et avoirs de la clientèle

Ce poste présente au 31/12/2009 un solde de 3 255 034 447 DT contre 2 657 294 030 DT au 31/12/2008. Le solde au 31 décembre 2009 se détaille ainsi :

DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE	31/12/2009	31/12/2008
COMPTES ORDINAIRES A VUE	874 357 960	597 937 577
COMPTES D'EPARGNE	1 250 640 804	1 171 295 899
COMPTES A TERME ET BONS A ECHEANCE	1 061 641 617	832 614 396
COMPTES A ECHEANCE	889 729 334	700 859 883
BONS A ECHEANCE ET VALEURS ASSIMILEES	158 691 539	119 537 410
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	-1 293 965	-1 617 276
DETTES RATTACHEES	14 514 709	13 834 379
AUTRES DEPOTS ET AVOIRS	68 394 066	55 446 158
TOTAL	3 255 034 447	2 657 294 029

Ces dépôts se détaillent ainsi par nature et par durée résiduelle :

DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE (DEPOTS A VUE)

LIBELLES	0--->3 mois	3 mois---> 1 an	1 an--> 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
MONTANT BRUT	505 536 370	368 003 287			873 539 657
DETTES RATTACHEES	818 303				818 303
CHARGES CONSTATEE D'AVANCE					0
TOTAL	506 354 673	368 003 287	0	0	874 357 960

DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE (COMPTE EPARGNE)

LIBELLES	0--->3 mois	3 mois---> 1 an	1 an--> 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
MONTANT BRUT	376 849 998	68 368 052	156 689 126	648 733 628	1 250 640 804
DETTES RATTACHEES					0
CHARGES CONSTATEE D'AVANCE					0
TOTAL	376 849 998	68 368 052	156 689 126	648 733 628	1 250 640 804

DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE (COMPTE A TERME ET BONS A ECHEANCE)

LIBELLES	0--->3 mois	3 mois---> 1 an	1 an--> 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
MONTANT BRUT	133 487 394	627 389 745	287 543 733		1 048 420 872
DETTES RATTACHEES	14 514 709				14 514 709
CHARGES CONSTATEE D'AVANCE	1 293 965				1 293 965
TOTAL	146 708 138	627 389 745	287 543 733	0	1 061 641 616

DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE (AUTRES SOMME DUES)

LIBELLES	0--->3 mois	3 mois---> 1 an	1 an--> 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
MONTANT BRUT	68 394 066				68 394 066
DETTES RATTACHEES					0
CHARGES CONSTATEE D'AVANCE					0
TOTAL	68 394 066	0	0	0	68 394 066

TOTAL (PA3)	3 255 034 446
--------------------	----------------------

Note 9 – Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente au 31/12/2009 un solde de 655 362 302 DT contre 609 229 660 DT au 31/12/2008 Le solde se détaille ainsi :

EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	31-12-2009	31-12-2008
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	100 271 543	73 248 200
- EMPRUNTS OBLIGATAIRES	100 000 000	70 000 000
- DETTES RATTACHEES	271 543	3 248 200
AUTRES EMPRUNTS	295 455 370	290 348 224
- EMPRUNTS B A D	131 707 353	146 928 809
- EMPRUNTS B E I	93 748 017	73 419 414
- EMPRUNTS SUBORDONNE	70 000 000	70 000 000
EMPRUNTS ET DETTES POUR PROPRES COMPTES	13 763 803	4 636 464
- EMPRUNTS USAID CNEL	0	94 133
- EMPRUNTS HG004C	4 163 803	4 542 330
- EMPRUNTS CLYNIQUE NEFZAOUA ET MAE	9 600 000	0
DETTES RATTACHEES	5 683 413	5 678 271
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	0	0
FONDS PUBLICS AFFECTES	240 188 173	235 318 502
PROJETS SPECIAUX	74 277 377	75 314 413
-FONDS FNAH	4 570 150	4 570 150
-FONDS FONAPRA	1 662 471	1 698 500
-FONDS FOPRODI	737 990	818 976
-FONDS FODEC	150 000	150 000
-FONDS A F D	67 156 766	68 076 788
FOPROLOS	165 910 796	160 004 088
-FONDS FOPROLOS	160 910 796	155 004 088
- DOTATION	5 000 000	5 000 000
TOTAL	655 362 302	609 229 660

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par durée résiduelle et par nature se présente comme suit :

EMPRUNT

LIBELLES	0--->3 mois	3 mois---> 1 an	1 an--> 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
MONTANT BRUT	10 852 051	29 657 862	164 519 288	204 189 972	409 219 173
DETTES RATTACHEES	5 954 956				5 954 956
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	0				0
TOTAL	16 807 007	29 657 862	164 519 288	204 189 972	415 174 129

RESSOURCES SPECIALES

LIBELLES	0--->3 mois	3 mois---> 1 an	1 an--> 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
MONTANT BRUT	3 324 400	9 551 654	56 520 928	170 791 191	240 188 173
DETTES RATTACHEES	0		0		0
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	0				
TOTAL	3 324 400	9 551 654	56 520 928	170 791 191	240 188 173

TOTAL (PA4)	655 362 302
--------------------	--------------------

Note 10 – Autres passifs

Ce poste présente au 31/12/2009 un solde de 810 276 994 DT contre de 676 260 695 DT au 31/12/2008 se détaillant ainsi :

	31/12/2009	31/12/2008
ORGANISMES SOCIAUX	1 680 443	1 464 741
PERSONNEL	23 234	14 208
ETAT ET COLLECTIVITE LOCALES	6 260 739	6 646 016
RISQUE NEANT SUR PROJET SPECIAUX	20 331 258	18 842 273
CREDIEURS DIVERS	720 051 135	595 710 694
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 573 801	3 580 758
IMPOTS SUR LES SOCIETES	12 528 617	13 454 558
DIVERS	46 245 035	36 547 447
TOTAL	810 694 262	676 260 695

Au 31/12/2009, les emplois et les ressources relatifs aux projets spéciaux se détaillent comme suit :

NATURE DE LA RESSOURCE	31/12/2009			31/12/2008		
	EMPLOIS	RESSOURCES	EXCEDENT	EMPLOIS	RESSOURCES	EXCEDENT
3 EME PDU	-133 201	3 772 476	3 905 677	-134 870	3 775 444	3 910 314
4 EME PDU	4 540 219	6 451 595	1 911 376	5 665 086	6 492 608	827 522
HG 004B	368 208	11 918 710	11 550 502	785 245	11 936 678	11 151 433
PRLSI	-8 852	1 179 515	1 188 367	-8 852	1 179 515	1 188 367
HAFSIA	19 415	1 794 751	1 775 336	32 092	1 796 728	1 764 636
TOTAL	4 785 789	25 117 047	20 331 258	6 338 701	25 180 973	18 842 272

3.3- CAPITAUX PROPRES

Note 11 – Capitaux propres

A la date du 31-12-2009, le capital social s'élève à 90 000 000 DT composé de 18 000 000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libérée en totalité.

Le total des capitaux propres de la Banque, avant affectation du résultat de l'exercice 2009 s'élève au 31 décembre 2009 à 411 248 927 DT contre à 367 390 983 DT au 31 décembre 2008.

Cette rubrique se détaille comme suit :

LIBELLES	CAPITAL SOCIAL	PRIME D'EMISSION	RESERVES LEGALES	RESERVES EXTRA	RESERVES F.SOCIAL	RESERVE REVEL.IMM.	RESULTAT REPORTE		RESULTAT DE L'EXERCICE	TOTAL
							MODIF COMP.	REP. A NOUV		
Solde au 31.12.2007	90 000 000	41 720 837	7 500 000	107 921 853	23 545 458	414 048	436 263	2 956	51 129 464	322 670 879
réserve extraordinaire				38 800 000	0					38 800 000
Fond social					850 000					850 000
Autres opérations sur fond social					630 199					630 199
Distribution de bénéfices									-51 129 464	-51 129 464
Réserve légales			1 500 000							1 500 000
Report à nouveau								79 464		79 464
Résultat de l'exercice 2008									53 989 906	53 989 906
Solde au 31.12.2008	90 000 000	41 720 837	9 000 000	146 721 853	25 025 657	414 048	436 263	82 420	53 989 906	367 390 984
réserve extraordinaire				42 400 000	0					42 400 000
Fond social					850 000					850 000
Autres opérations sur fond social					624 086					624 086
Distribution de bénéfices									-53 989 906	-53 989 906
Réserve légales			0							0
Report à nouveau							774 925	-60 095		714 830
Résultat de l'exercice 2009									53 258 933	53 258 933
Solde au 31.12.2009	90 000 000	41 720 837	9 000 000	189 121 853	26 499 743	414 048	1 211 188	22 325	53 258 933	411 248 927

3.4- ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 12 – Engagements donnés

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2009 par nature et par bénéficiaire comme suit :

LIBELLES	BANQUES	CLIENTS	ETAT	AUTRES	TOTAL
Passif Eventuel	79 421 169	592 112 902	0	0	671 534 071
- Caution et Avals	79 421 169	269 712 249			349 133 418
- Crédit Doc.		322 400 653			322 400 653
- Actifs donnés en garantie	0				0

LIBELLES	BANQUES	CLIENTS	ETAT	AUTRES	TOTAL
Engagements Donnés	0	1 353 237 768	0	7 013 933	1 360 251 701
- De financement		1 353 237 768			1 353 237 768
- Sur Titres				7 013 933	7 013 933

Les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle se détaillent comme suit :

ENG.DE FINANCEMENT DONNES EN FAVEUR DE LA CTELE	31/12/2009	31/12/2008
- CDTS PREF. IMMOB. ET ACQU. S/ RSSE ORD. NON UTILISES	327 008 761	244 793 012
- CDTS IMMOB. ACQUEREUR S/ RSSE CONTRACTUELLE	5 838 464	7 168 143
- CDTS IMMOB. ACQUEREUR S/ RSSE PROPRE	4 953 918	4 081 065
- CDTS IMMOB. ACQUEREUR S/ RSSE AFFECTER	1 630 837	1 646 676
- CDTS NOTIF. ET NON UTILISE FAS, FOPRODI, FONAPRA ET CMT	464 928 901	464 296 944
- CREDITS A ACCORDER SUR COMPTES D'EPARGNE	(*) 548 876 888	546 530 583
TOTAL	1 353 237 768	1 268 516 423

(*) Les crédits à accorder sur comptes d'épargne sont déterminés comme suit :

ENGAGEMENTS SUR EPARGNE LOGEMENT AU 31.12.2009**ENGAGEMENTS DONNES**

INTITULE	31.12.2009
1/Crédits à accorder sur comptes d'épargne	543 038 424
a / murs et réguliers	394 731 500
L'ensemble des comptes d'épargne murs et réguliers x 2 197 365 749, 993 X 2	394 731 500
b / murs mais irréguliers	148 306 924
L'ensemble des comptes d'épargne murs mais irréguliers x 2 74 153 461, 794 X 2	148 306 924
2/Tranches non débloquées des crédits déjà accordés	5 838 464
TOTAL	548 876 888

Note 13 – Engagements de financement reçus

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2009 par nature et par contrepartie comme suit :

LIBELLES	BANQUES	CLIENTS	ETAT	AUTRES	TOTAL
Engagements De financement Reçus	25 239 221	4 462 706	340 748 534		370 450 461
Total	25 239 221	4 462 706	(*) 340 748 534	0	370 450 461

(*) Les engagements de financement reçus de l'ETAT se détaillent comme suit :

ENGAGEMENTS RECUS

INTITULE	31.12.2009
1/Tranches non débloquées des crédits déjà accordés	5 838 464
2/Engagements de l'Etat relatif à l'équilibre du régime d'épargne logement (a + b – c)	334 910 070
a/Crédits à accorder sur comptes d'épargne	543 038 424
b/Encours des crédits sur épargne logement	363 583 944
(+) Crédit normal	224 316 632
(+) Crédit anticipé	6 292 852
(+) Crédit complémentaire	132 974 459
c/Dépôts sur épargne logement	571 712 298
(-) Epargne logement	571 712 298
TOTAL (1 + 2)	340 748 534

Note 14 – Garanties reçues

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2009 par nature et par contrepartie comme suit :

LIBELLES	BANQUES	CLIENTS	ETAT	AUTRES	TOTAL
- De Garantie	0	66 890 876	0		66 890 876
Engagements Reçus	0	66 890 876	0	0	66 890 876

3.5- ETAT DE RESULTAT**Note 15 – Intérêts & revenus assimilés**

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 248 786 562 DT au 31/12/2009 contre 258 688 533 DT au 31/12/2008 et se détaillent ainsi :

INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	31-12-2009	31-12-2008
OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	5 790 033	13 862 079
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	229 643 510	234 985 370
CREDITS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX	70 435 438	72 729 959
CREDITS IMMOBILIERS PROMOTEURS	16 346 816	14 585 191
CREDITS IMMOBILIERS ACQUEREURS	86 781 980	90 729 242
ARRANGEMENT, REECHELONNEMENT ET CONSOLIDATION	430 596	340 037
AGRICOLAS	905 244	938 468
AUTRES CREDITS	9 116 609	7 667 514
CREANCES IMMOBILISER DOUTEUX OU LITIGIEUSES	12 788 469	12 911 055
INTERET DE RETARD SUR CREDITS	6 369 133	6 974 778
INTERET SUR COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	26 385 412	27 966 934
PRODUITS/OPERAT.CLIENTELE LIEES A MODIFICATION COMPTABLE	83 813	142 192
AUTRES INTERET ET REVENUS ASSIMILES	13 353 020	9 841 083
TOTAL	248 786 562	258 688 532

Note 16 – Commissions

Les commissions totalisent 35 038 749 DT au 31/12/2009 contre 35 036 926 DT au 31/12/2008. L'évolution s'explique par l'accroissement des commissions sur chèques et virements et des commissions d'études sur crédits. Ces soldes se détaillent ainsi :

NATURE DE LA COMMISSION	31-12-2009	31-12-2008
COMMISSIONS SUR EFFETS, CHEQUES & OPERATIONS DIVERSES	18 400 420	18 072 960
EFFETS A L'ENCAISSEMENT	37 131	43 073
EFFETS ESCOMPTES	373 287	296 889
OPERATIONS DIVERSES SUR EFFETS	377 827	387 969
OPERATIONS DE VIREMENTS	5 314 742	5 001 233
OPER.PAR CHEQUE EN D.OU EN D.CONVERTIBLES	6 200 360	6 155 355
OPERATIONS SUR TITRES	11 898	2 311
FRAIS DE TENUE DE COMPTE	6 085 175	6 186 131
COMMISSIONS SUR COMMERCE EXTERIEUR ET CHANGE	2 592 712	3 712 707
DOMICILIATION & MODIFICATION DE TITRES	82 837	79 932
REMISES ET ACCREDITIF DOCUMENTAIRES	2 162 875	3 254 362
VIREMENTS & CHEQUES EN DEVISES	347 001	378 413
COMMISSION SUR GESTION FOPROLOS & P.SPECIAUX	1 467 668	1 448 783
REMUNERATION SUR GESTION FOPROLOS	1 402 870	1 389 760
REMUNERATION PROJETS SPECIAUX	64 798	59 024
REMUNERATION SUR GESTION PRLSI	489	382
REMUNERATION SUR GESTION 2 ème PDU	381	489
REMUNERATION SUR GESTION 3 ème PDU	2 968	2 457
REMUNERATION SUR GESTION HG 004 B	17 968	16 935
REMUNERATION SUR GESTION 4 ème PDU	41 014	37 346
REMUNERATION SUR GESTION HAFSIA	1 978	1 416
AUTRES COMMISSIONS	12 577 950	11 802 475
GESTION	437 223	28 792
ETUDES	7 672 179	7 202 521
OPERATION MONETIQUE	3 645 433	3 330 289
FRAIS ADDITIONNEL DES PRETS	4 383	968
AUTRES COMMISSIONS	818 732	1 239 905
TOTAL	35 038 749	35 036 926

Note 17 – Revenus du portefeuille titres commercial

Au 31/12/2009, le Revenu du Portefeuille titres commerciaux est de 21 555 300 DT contre 19 000 701 DT au 31/12/2008 détaillé ainsi :

Nature des revenus	31/12/2009	31/12/2008
Intérêts sur titres de transaction	10 683 040	9 795 031
Dividendes et autres revenus sur titres de placement	2 132 472	1 020 466
Gains nets sur opérations de change	8 827 067	8 658 862
Total produits	21 642 579	19 474 359
PERTES NETTES SUR TITRES DE TRANSACTION	87 279	473 658
Solde compensé	21 555 300	19 000 701

Note 18 – Revenus du portefeuille d'investissement

Au 31/12/2009, le Revenu du Portefeuille d'investissement est de 1 020 594 DT contre 1 838 718 DT au 31/12/2008 détaillé ainsi :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
Dividendes	1 020 594	1 838 718
Total	1 020 594	1 838 718

Note 19 – Intérêts encourus et charges assimilées

Au 31/12/2009, les intérêts encourus et charges assimilés totalisent 116 210 660 DT contre 123 939 265 DT au 31/12/2008 détaillés comme suit :

	31-12-2009	31-12-2008
OPERATIONS AVEC LES ETAB. BANCAIRES ET FINANCIERS	4 099 220	5 807 388
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	87 025 922	91 483 366
INTERET /COMPT ORDI CREDITEUR DE LA CLIENTELE	3 635 831	3 559 805
INTERET/COMPTE D'EPARGNE DE LA CLIENTELE	34 205 420	43 399 411
INTERETS SUR COMPTE D'ECHEANCE DE LA CLIENTELE	47 965 497	43 984 654
CHARGE/OPERAT.CLIENTELE LIEES A MOD. COMPTABLE	1 219 174	539 495
EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	24 276 922	25 848 312
EMPRUNTS EXTERIEURS	18 171 564	17 440 874
EMPRUNT OBLIGATAIRES	1 769 831	3 875 981
EMPRUNT SUBORDONNE	3 919 951	4 531 457
AUTRES EMPRUNTS	415 576	
AUTRE CHARG.D'EXPLOIT.BANCAIRE	808 596	800 199
TOTAL	116 210 660	123 939 265

Note 20 – Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan & passif

Ce poste totalise un montant net de 55 590 681 DT au 31 décembre 2009 contre 52 142 840 DT au 31 décembre 2008 détaillé ainsi :

DOT.AUX PROV.ET RESULT.DES CORRECT.DE VAL./CREANC.H.BILAN ET PASSIF

	31/12/2009	31/12/2008
DOT.AUX PROV.ET RESULT.DES CORRECT.DE VAL./CREANC.H.BILAN ET PASSIF	60 220 681	72 584 068
DOTAT AUX PROV SUR OPERT AVEC LA CLIENTELE	58 737 517	50 958 196
DOTATIONS AU PROV POUR RISQUE ET CHARGES	1 406 505	1 966 805
PERTES SUR CREANCES COUVERTES PAR DES PROVISIONS	76 659	19 659 067
PERTES SUR CREANCES NON COUVERTES PAR DES PROVISIONS	0	0
REPRISE DE PROV.ET RESULT.DES CORRECT.DE VAL./CREANC.H.BILAN ET PASSIF	4 630 000	20 441 228
REPRISES DE PROVISIONS SUR OPERATION AVEC CLIENTELE	375 041	19 780 799
REPRISES DES PROV POUR RISQUE ET CHARGE	(*) 4 066 355	660 429
RECUPERATION DES CREANCES PASSEES EN PERTES	188 604	0
SOLDE NET	-55 590 681	-52 142 840

(*) Les reprises sur provisions pour risque et charges se détaillent comme suit :

INTITULE	31/12/2009	31/12/2008
ECARTS SUR COMPTES D'EPARGNE LOGEMENT	4 975	1 191
DIFFERENCE DE CHANGE SUR CREDIT US-AID	215 595	204 427
INSTANCES BANCAIRES	248 636	0
DIVERS RISQUES SUR ACTIFS ET PASSIFS	3 597 149	454 811
INDEMNITE SINISTRE SUR CREDIT HABITAT	331 800	234 092
INDEMNITE SINISTRE A RECOUVRER CREDIT AUX PARTICULIERS	673 384	0
DETOURNEMENT	17 980	14 900
COMPTE COURANT ET COMPTE D'ATTENTE	14 463	32 651
COMPTE A TERME	1000	11 379
CREANCES DEBITEURS DIVERS	57 613	0
COMPTE DE LIAISON EN DEVISE	0	7 365
COMPTE DE LIAISON EN TND	500 907	154 425
REMUNEARTION FOPROLOS	2 000 000	0
TOTAL NET	4 066 355	660 429

Note 21- Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Ce poste totalise un montant net de 1 057 215 DT au 31/12/2009 contre 6 115 743 DT au 31/12/2008 détaillé ainsi :

DOT.AUX PROV.ET RESULT.DES CORRECT.DE VALEURS/PORTEFE.D'INVESTISSEMENT

	31/12/2009	31/12/2008
DOT.AUX PROV.ET RESULT.DES CORRECT.DE VALEURS/PORTEFE.D'INVESTISSEMENT	4 115 807	7 358 910
DOTATION AUX PROVISIONS SUR TITRES D'INVESTISSEMENT	3 723 964	6 469 252
DOT.AUX PROV./TIT.PARTIC.DES PART. D.LES ENTP.ASS.LES COENTREP.& LES ENTRE.LIEES	391 843	889 658
PERTES SUR CREANCES COUVERTES PAR DES PROVISIONS	0	0
DOT.AUX PROV.ET RESULT.DES CORRECT.DE VALEURS/PORTEFE.D'INVESTISSEMENT	5 173 022	1 243 167
REPRISE DE PROVISIONS SUR TITRES D'INVESTISSEMENT	2 653 954	922 492
REP.AUX PROV./TIT.PARTIC.DES PART. D.LES ENTP.ASS.LES COENTREP.& LES ENTRE.LIEES	2 156 769	0
PLUS VALUES DE CESSION DES TITRES DE PARTICIPATION	362 299	320 675
SOLDE NET	1 057 215	-6 115 743

Le tableau récapitulatif des provisions de la banque se présente comme suit :

TABLEAU DES PROVISIONS AU 31.12.2009

INTITULE	31.12.2007	DOTAT° 2008	REP 2008	31.12.2008	DOTAT° 2009	REP 2009	31.12.2009
PROVISIONS EN FRANCHIS D'IMPOT (ENG.A LA CLTS)	136 273 071	50 852 070	19 659 067	167 466 075	58 665 492	54 552	226 077 015
ECART COMPTES DES CREDITS	183 674	4 955	0	188 629	16 113	6 994	197 749
INTERETS SUR CREDITS (TRANCHES NON DEBL.)	547 292	39 801	5 022	582 071	18 672	223 929	376 814
CREANCES RATTACHEES S/ CDT MOYEN TERME	147 698	0	112 582	35 116	0	35 116	0
ECARTS SUR CREDIT AUX PARTICULIERS	34 677	0	4 129	30 549	0	26 464	4 085
ECARTS SUR CREDIT COURT ET MOYEN TERME	21 235	20 281	0	41 516	14 649	0	56 165
ECARTS SUR IMPAYEES CREDIT HABITAT	12 208	29 059	0	41 268	0	27 988	13 280
RISQUE SUR IMPAYEES PROJETS SPECIAUX (3 et 4 ème PDU)	861 001	12 031	0	873 032	22 591	0	895 622
PROVISIONS AYANT SUPPORTEES L'IMPOT	1 807 786	106 127	121 733	1 792 180	72 025	320 490	1 543 715
PROVISION SUR ENGAG.INDIVIS A LA CLIENTELE	138 080 857	50 958 197	19 780 799	169 258 254	58 737 517	375 041	227 620 730
ECART EPARGNE LOGEMENT	3 911		1 191	2 720	0	624	2 097
ECART INTERET /MVTs NON IDENTIFIES	1 740 967	7 162	0	1 748 128	0	4 351	1 743 777
ECART SUR COMPTES EPARGNE LOGEMENT	1 744 878	7 162	1 191	1 750 849	0	4 975	1 745 874
DIFFERENCE DE CHANGE SUR CREDIT US-AID	342 690	61 888	204 427	200 151	15 443	215 595	0
COMPTES CORRESPONDANTS EN DEVISES	5 704	30 076	0	35 779	43 077	26 897	51 959
COMPTES BCT EN DEVISES	57 287	212 046	0	269 333	191 561	221 739	239 156
INSTANCES BANCAIRES	62 991	242 122	0	305 113	234 638	248 636	291 115
INDEMNITE SINISTRE SUR CREDIT HABITAT	501 867	301 064	234 092	568 839	418 711	331 800	655 749
INDEMNITE SINISTRE A RECOURVER CDT AUX PART.	549 239	177 645		726 884	247 000	673 384	300 500
DETournement	1 377 929	0	14 900	1 363 029	289 226	17 980	1 634 275
COMPTE COURANT & COMPTE D'ATTENTE	134 893	0	32 651	102 242	0	14 463	87 779
COMPTE A TERME	29 379	0	11 379	18 000	0	1 000	17 000
DEPOSANT CHEQUE ENT TND A L'ESCOMPTE	88 874	0	0	88 874	0	0	88 874
COMPTE DE LIAISON EN DEVISE	9 311	0	7 365	1 946	12 133	0	14 079
OPERATION EN INSTANCE DE REGUL CPT LIAISON (38 992)	171 525	0	0	171 525	0	0	171 525
CREANCE DEBITEUR DIVERS	57 614	0	0	57 614	0	57 614	0
BUREAU A L'ETRANGER	23 589	0	0	23 589	0	0	23 589
O B A R	30 851	0	0	30 851	0	0	30 851
COMPTE DE LIAISON EN TND (35000)	1 090 194	176 926	154 425	1 112 695	189 354	500 908	801 141
REMUNERATION FOPROLOS	1 000 000	1 000 000	0	2 000 000	0	2 000 000	0
DIVERS RISQUES SUR ACTIF ET PASSIF	5 065 265	1 655 634	454 811	6 266 087	1 156 424	3 597 149	3 825 362
TITRES DE PARTICIPATION	2 702 599	889 658	0	3 592 257	391 843	2 156 769	1 827 331
TITRES DE PLACEMENT	15 704 297	6 469 252	922 492	21 251 057	3 723 964	2 653 954	22 321 067
PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGE	25 622 720	9 325 715	1 582 921	33 365 514	5 522 312	8 877 078	30 010 748
TOTAL DES PROVISIONS	163 703 577	60 283 912	21 363 720	202 623 768	64 259 830	9 252 119	257 631 478

Note 22 –Autres produits d'exploitation

Au 31/12/2009, les autres produits d'exploitation totalisent 15 131 977 mDT contre 11 034 268 mDT au 31/12/2008. Cette rubrique se détaille comme suit :

INTITULE	31/12/2009	31/12/2008
REVENUS DES IMMEUBLES NON LIES A L'EXPLOITATION BANCAIRE	61 822	75 827
PRODUITS SUR OPERATIONS D'ASSURANCE	4 451 959	4 141 171
RECUPERATION DE FRAIS POSTAUX	148 520	126 286
AUTRES CHARGES NON IMPUTABLES	2 083 816	1 847 911
AUTRES PRODUITS ACCESSOIRES	(*) 8 385 860	4 843 073
TOTAL	15 131 977	11 034 268

(*) L'évolution positive des autres produits d'exploitation provient principalement de l'assainissement :

- Des suspens sur retraits GAB à liquider pour un montant de 2 000 000 DT ;
- Des suspens sur des opérations monétiques compensées et non servis ni réclamées réalisés par des porteurs de cartes Mastercard étrangers sur GAB BH qui datent de 2000 au 31/12/2009 pour un montant de 502 995 DT ;
- Des comptes d'épargne logements bloqués et pour lesquels il n'a pas été prouvé l'existence de contrat de souscription dans les archives de la banque ni de justification d'une procédure de résiliation pour un montant de 615 241.

Notes 23 – Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2009 totalise 12 945 885 DT dont 417 268 DT d'impôt se rapportant aux modifications comptables constatées en capitaux propres.

La banque est soumise à l'impôt sur les bénéfices au taux du droit commun (35 %).

La charge d'impôt a été déterminée compte tenu d'un réinvestissement exonéré confié pour gestion à la filiale de la banque la société SIM SICAR d'un montant de 22 790 000 DT.

Notes 24 – Effet des modifications comptables

Il s'agit de la reprise d'un solde créditeur en net d'impôt pour un montant de 774 925 DT, initialement constaté dans le compte « Charges à Payer » suite à la révision à la baisse du TMM.

Cette opération de régularisation du taux d'intérêt remonte aux exercices 2003 et antérieurs, relative à des crédits de préfinancement immobiliers échus, et réglés en totalité.

3.6- ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Notes 25 - Variation des liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31/12/2009 un montant de 693 706 669 DT contre 273 380 132 DT au 31/12/2008, soit une variation positive de 420 326 537 DT.

Cette variation positive des liquidités résulte principalement de l'activité d'exploitation et d'investissement détaillée comme suit :

INTITULE	2 009	2 008
FLUX NET D'EXPLOITATION	431 707 112	33 761 443
ACTIVITE NET D'INVESTISSEMENT	-60 977 958	-53 086 294
ACTIVITE DE FINANCEMENT	40 770 316	61 573 389
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités	8 827 067	8 658 862
VARIATION DE LIQUID ET EQUIV DE LIQUID EN COURS DE PERIODE	420 326 537	50 907 400
LIQUIDITE ET EQUIV DE LIQUIDITE EN DEBUT DE PERIODE	273 380 132	222 472 732
Caisse, BCT, C.C.P.	46 273 443	48 915 278
Créances/ établissement bancaire	149 916 056	71 017 142
Titres de transaction	77 190 633	102 540 312
LIQUIDITE ET EQUIV. DE LIQUIDITE EN FIN DE PERIODE	693 706 669	273 380 132
Caisse, BCT, C.C.P.	119 969 518	46 273 443
Créances/établissement bancaire	377 972 655	149 916 056
Titres de transaction	195 764 496	77 190 633

L'examen et l'analyse de flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

(1) Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation

Ainsi qu'il ressort du bilan et de l'état de résultat, les variations enregistrées au niveau des principaux postes ci-dessous indiqués expliquent le sens positif de ce flux.

- Les dépôts de la clientèle ont enregistré une augmentation de 382 832 106 DT.
- Les crédits à la clientèle ont diminué de 174 280 036 DT.
- Les décaissements nets effectués pour le compte aussi bien du personnel que des créanciers divers s'élèvent pour la période séparant le 31.12.2008 et le 31.12.2009 à 24 755 306 DT.
- L'excédent des produits encaissés par rapport aux charges décaissées au titre de la même période s'élève à 161 994 103 DT ce qui donne un flux de trésorerie positif.

(2) Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement

L'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles et des participations compensées en partie par la perception des dividendes est à l'origine du flux de trésorerie négatif de 60 977 958 DT.

(3) Flux de trésorerie net provenant des activités de financement

Ce flux de trésorerie positif net de 40 770 316 DT provient principalement du règlement des dividendes en faveur de nos actionnaires, par l'augmentation du total des ressources spéciales et par l'émission et remboursement d'emprunts.

(4) Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités.

L'évolution des cours de change des devises cotées par la BCT qui ont été utilisés pour la conversion en dinars de nos dépôts et avoirs en devises tels qu'ils figurent sur les états financiers arrêtés au 31.12.2009 ont engendré une incidence sur les liquidités et équivalents de liquidités d'un montant de 8 827 067 DT.

Rapport Général

Tunis, le 21 Mai 2010

**A Messieurs les actionnaires
de la Banque de l'Habitat**

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport, relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2009, sur :

- L'audit des états financiers de la Banque de l'Habitat, tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant ressortir des capitaux propres de 411 249 KDT, y compris le bénéfice de l'exercice s'élevant à 53 259 KDT.
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

I- Responsabilité des organes de direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Les organes de direction sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

II- Responsabilité des auditeurs externes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le

but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte, également, l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

III- Opinion sur les comptes annuels

Nous certifions que les états financiers de la Banque de l'Habitat sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière de la Banque ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31 décembre 2009, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus nous attirons votre attention sur les points suivants :

A la date d'arrêté des états financiers, certaines créances de la banque relatives à la gestion des fonds spéciaux méritent d'être justifiées et rapprochées avec les organismes débiteurs. Il s'agit notamment de l'avance faite à la SNIT pour le rachat des biens des étrangers, ainsi que les comptes liés à la convention relative au programme national de résorption des logements rudimentaires (PNRLR).

IV- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, et à l'exception des points ci-dessus exposés, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Par ailleurs, nous avons, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n°94-117, du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, que le système de contrôle interne de la Banque, comporte un certain nombre d'anomalies qui ont été consignées dans nos rapports sur le contrôle interne.

En outre, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728, du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

P/F.M.B.Z. KPMG Tunisie

Moncef Boussannouga ZAMMOURI
Associé

P/Le Groupement
Cabinet Mounir GRAJA – *AWT* Audit & Conseil

Mounir GRAJA
Chef de file

Rapport Spécial

Tunis, le 21 Mai 2010

**A Messieurs les actionnaires
de la Banque de l'Habitat**

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales et 29 de la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédits, telle que modifiée par la loi n°2006-19.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2009

En application des dispositions des articles 200 & 475 du code des sociétés commerciales et 29 de la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédits, nous portons à votre connaissance que la banque a réalisé les opérations suivantes au cours de l'exercice 2009 :

- a) Une convention conclue avec la SIFIB (Filiale de la BH) pour le montage, le placement et la gestion de l'emprunt obligataire BH 2009 émis pour 100 MDT sur 15 ans avec deux années de franchise aux conditions ci-après :
 - Montage : 20 KDT
 - Placement : 0,2% flat sur le montant de l'émission
 - Gestion : 0,2% du restant dû
- b) Une convention d'achat portant sur un immeuble situé au Lac Nord de Tunis, propriété de la société Modern leasing (filiale de la Banque). Le prix de cession convenu entre les deux parties est de 1 250 KDT.

2. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2009

En application des dispositions des articles 200 & 475 du code des sociétés commerciales et 29 de la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédits, nous portons à

vos connaissances que les conventions suivantes conclues entre la banque et les personnes visées par ces articles continuent à produire leurs effets au cours de l'exercice 2009 :

- a) Une convention conclue avec la SIFIB (Filiale de la Banque) pour le montage, le placement et la gestion de l'emprunt subordonné BH 2007 émis pour 70 MDT sur 7 ans avec deux années de franchise aux conditions ci-après :
 - Montage : 20 KDT
 - Placement : 0,2% flat sur le montant de l'émission
 - Gestion : 0,2% du restant dû
- b) Une convention conclue avec la SIFIB (Filiale de la Banque) pour la tenue du registre d'actionnariat de la Banque de l'Habitat pour un montant annuel de 50 KDT HTVA.
- c) Une convention de dépositaire a été conclue avec les SICAV BH PLACEMENT et BH OBLIGATAIRE depuis 1994. Les commissions facturées par la Banque s'élèvent à mille dinars pour chacune d'entre elles.
- d) Douze conventions portant mise à la disposition de la SIM SICAR de fonds à capital risque, ont été conclues par la Banque depuis 1998. Ces conventions, encore en vigueur, prévoient une rémunération de 1,5% du montant des fonds gérés au profit de la SICAR. Le montant de la commission relative à l'exercice 2009 s'élève à 495 KDT.
- e) Une convention de garantie contre les risques décès et invalidité définitive, partielle et totale des clients avant le remboursement des crédits qui leur sont accordés, a été conclue avec la Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation « SALIM ». Cette convention prévoit une participation bénéficiaire au profit de la Banque de 70%. Cette participation s'est élevée à 4 436 KDT au titre de l'exercice 2009.
- f) Les conventions suivantes avec l'Etat tunisien continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2009 :

1. Convention pour la gestion du fonds de promotion des logements pour les salariés (FOPROLOS)

Compte tenu de la loi n°77-54 du 3 août 1977 et le décret n°77-965 instituant le FOPROLOS, la Banque de l'Habitat et l'Etat tunisien ont signé, le 2 janvier 1990, une convention relative à la gestion de ce fonds.

A cet effet, il est ouvert dans les écritures de la Banque, un compte spécial qui est alimenté par les tirages sur le fonds de promotion des logements pour les salariés ouvert dans les écritures de la Trésorerie Générale de Tunisie. La dotation accordée à la Banque au titre de la gestion de ce fond est fixée initialement par la convention à 2 000 KDT. Les fonds consignés dans ce compte sont destinés à l'accord de prêts aux salariés et de crédits aux promoteurs immobiliers agréés pour financer la construction de logements suburbains.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 2% sur les prêts débloqués chaque année au profit des salariés et 3% sur les montants de recouvrement en principal et intérêts, soient 1 402 870 DT en 2009.

2. Convention relative au programme national de résorption des logements rudimentaires (PNRLR)

Par décret n°86-438 du 12 avril 1986, il a été institué un programme national de résorption des logements rudimentaires.

En application de l'article 6 du décret précité, la Banque de l'Habitat a signé le 16 mai 1986 avec l'Etat tunisien, une convention relative à la gestion des Fonds pour le Programme National de Résorption des Logements Rudimentaires.

Un compte est ouvert à cet effet, il est alimenté notamment par les dotations budgétaires de l'Etat, les prélèvements sur le FNAH, les prélèvements sur les autres programmes spéciaux en rapport avec l'habitat, les concours du système bancaire ainsi que toutes autres ressources nationales ou internationales qui seraient affectées à ce programme.

Les fonds ainsi collectés sont destinés à l'accord de prêts ou subventions aux ménages occupant des logements rudimentaires pour l'acquisition de lots de terrains, la construction de logements salubres et l'amélioration de logements insalubres.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les déblocages, et 2% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2009.

3. Convention pour le 4^{ème} projet de développement urbain

Par accord de prêt, conclu à Washington en date du 18 juillet 1983 sous le numéro 2736 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) ratifié par la loi n°86-102, la BIRD a consenti à l'Etat tunisien un prêt en monnaie étrangère d'un montant de 30,2 millions de Dollars US destiné au financement du 4^{ème} projet de développement urbain.

En application des sections 3.02 (b) et 3.08 de cet accord, il a été signé le 4 mars 1987 entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat, une convention relative à la gestion des composantes "Trames assainies et auto-construction" du 4^{ème} projet de développement urbain.

A cet effet, un compte est ouvert à la Banque, ce compte loge les fonds du prêt de la BIRD, le concours bancaire, les fonds de l'Etat et l'autofinancement des bénéficiaires.

Ces contributions financières sont destinées à la viabilisation des lots de terrains AFH, à l'auto construction et à l'amélioration de l'habitat dans les zones prévues par la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les déblocages des prêts et 3% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 41 014 DT en 2009.

4. Convention pour le programme des trames assainies et auto-construction (US-AID HG 004B)

Par accord d'exécution conclu à Tunis en date du 30 avril 1985 et ratifié par la loi n°85-103 du 2 décembre 1985 entre l'Etat tunisien et les Etats Unis d'Amérique par l'intermédiaire de l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID), celle-ci a garanti, au profit du Gouvernement tunisien, un prêt de 46 Millions de dollars US destinés au financement de la viabilisation des lots de terrains, l'acquisition de ces lots et l'auto construction.

A cet effet, une convention a été signée entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat relative à la gestion par celle-ci des fonds pour le programme des trames assainies et l'auto construction du crédit US-AID HG004 B.

Ainsi, il a été ouvert dans les comptes de la Banque, un compte recevant les contributions financières affectées au financement de ce programme et qui sont essentiellement constituées par les fonds du prêt constaté et l'autofinancement des bénéficiaires.

Ces fonds sont destinés au financement du programme des trames assainies et l'auto construction dans certaines localités indiquées en annexe de la convention précitée.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les déblocages des prêts, et 3% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 17 968 DT en 2009.

5. Convention relative au 3^{ème} projet de développement urbain

Par accord de prêt conclu à Washington en date du 11 janvier 1983 sous le numéro 2223 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), celle-ci a mis à la disposition de l'Etat tunisien un prêt en monnaie étrangère d'un montant de 25 Millions de Dollars US destiné au financement du 3^{ème} projet de Développement Urbain.

En application de la section 3.02 (b) de cet accord, il a été signé entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat, une convention relative à la gestion des composantes "trames assainies et auto-construction" du 3ème projet de développement Urbain.

A cet effet, un compte est ouvert à la Banque. Ce compte loge les fonds du prêt de la BIRD, les fonds de l'Etat et l'autofinancement des bénéficiaires. Ces contributions financières sont destinées à la viabilisation des lots et à l'auto construction dans les zones prévues par la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les déblocages des prêts, et 2% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 2 968 DT en 2009.

6. Convention pour la réhabilitation d'EL HAFSIA

Par accord de prêt conclu à Washington en date du 11 janvier 1983 sous le numéro 223 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) ratifié par la loi n° 83-56 du 27 Juin 1983, il a été créé un compte spécial devant permettre d'accorder des prêts pour l'amélioration des bâtiments dans les quartiers de Sidi El Bayane, Sidi Younès et El Hafsia, la Municipalité de Tunis et l'ARRU afin de définir les modalités et les conditions de leurs interventions respectives dans la gestion dudit compte spécial.

Ce compte spécial est alimenté par les fonds versés par l'ARRU, les fonds versés annuellement par le FNAH, les fonds versés par l'Etat au titre des prêts accordés par la BIRD pour l'opération, les remboursements en principal et intérêts par les bénéficiaires et les intérêts des placements des disponibilités.

Les fonds provenant de ce compte sont destinés à être accordés, à titre des prêts, aux propriétaires désireux de réhabiliter leurs constructions, et à la Municipalité pour la réhabilitation des constructions municipales ainsi qu'à certaines dépenses de l'ARRU et de l'Association pour la Sauvegarde de la Médina (ASM).

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les déblocages des prêts et 3% sur les sommes recouvrées, soit 1 978 DT en 2009.

7. Convention relative au 2^{ème} projet de développement urbain

La Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) et l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID) assurent respectivement le financement du 2^{ème} projet urbain et du projet de réhabilitation du quartier "El Mellasine". La Municipalité de Tunis promoteur de ce projet, a sollicité le concours de la Banque de l'Habitat pour le recouvrement des crédits à accorder aux bénéficiaires des logements évolutifs et des lots viabilisés.

L'intervention de la Banque de l'Habitat a été matérialisée par une convention de recouvrement des crédits accordés.

Dans le cadre de cette opération, la Banque assure, dans une première phase, l'accomplissement des formalités de constitution du dossier de crédit, puis le recouvrement des crédits accordés.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les déblocages et 2,5% sur les recouvrements, soit 381 DT en 2009.

8. Convention pour le programme de reconstruction des logements au profit des sinistrés d'inondations (PRLSI)

Par accord d'exécution conclu à Tunis en date du 27 juillet 1983 ratifié par la loi n°84-10 du 3 avril 1984 entre l'Etat tunisien et les Etats-Unis d'Amérique agissant par l'intermédiaire de l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID), celle-ci a garanti au profit du Gouvernement tunisien, un prêt de 4 Millions de Dollars US et une subvention de 1 Million de Dollar US provenant du fonds de soutien économique.

En application de la section 1.01 de cet accord, il a été signé une convention entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat relative à la gestion des fonds du Programme de Reconstruction des Logements au profit des sinistrés d'inondations. A cet effet, il est ouvert à la Banque de l'Habitat un compte alimenté par les fonds du prêt US-AID et la subvention du fonds de soutien économique. Ces fonds sont destinés au financement du programme de reconstruction des logements au profit des victimes d'inondations dans les localités indiquées dans la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les déblocages et 2,5% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 489 D en 2009.

9. Convention pour la gestion du régime d'épargne logement

La convention du 28 avril 1989 relative à la gestion du régime d'épargne - logement signé le 16 mai 1989 entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat stipule, dans son article 19, que l'Etat tunisien fournit annuellement à la Banque les fonds nécessaires pour combler les besoins de financement résultant du déséquilibre financier du régime d'épargne-logement constaté au titre de l'exercice écoulé. Ce montant s'élève au 31 décembre 2009, à 340 748 534 DT.

La Banque n'a pas demandé à l'Etat l'équivalent du déficit résultant de la gestion du régime d'épargne logement au titre de l'exercice 2009.

10. Convention pour la gestion du FOPRODI

Par la convention entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat signée le 15 août 1994, il a été déterminé le rôle de celle-ci dans la gestion du FOPRODI. A cet effet, il a été ouvert un compte à la Banque sur lequel sont accordées des subventions aux promoteurs. Les prêts accordés à ceux-ci sont octroyés sur les ressources propres de la Banque.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques et 3% sur les recouvrements. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2009.

11. Convention pour la gestion du FONAPRA

Suivant le protocole d'accord conclu en date du 2 décembre 1983 entre l'Etat tunisien et la Communauté Européenne, il a été décidé d'accorder une subvention à l'Etat tunisien destinée au financement d'un programme visant la création de petites entreprises et encourageant la création d'emplois. A cet effet, il a été créé un compte spécial alimenté par la subvention européenne. Les fonds ainsi reçus sont destinés à financer les projets implantés dans les zones visées par la convention.

La gestion de ce fonds est confiée à la Banque de l'Habitat suivant la convention relative à la gestion du FONAPRA signée en date du 27 janvier 1994 et abrogée par la convention du 12 août 1994.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques de l'année, et un pourcentage de 3% sur les recouvrements. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2009.

12. Convention pour le financement des projets s'inscrivant dans le cadre du dispositif du fonds de dépollution (FODEP)

Conformément à la convention de rétrocession signée entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat, celle-ci accorde des prêts aux entreprises des secteurs productifs et de services devant servir au financement des opérations de dépollution pour une durée de dix ans, y compris un délai de grâce de trois ans.

Le taux d'intérêt appliqué est égal au taux supporté par la Banque augmenté de sa marge.

Les fonds rétrocédés à la Banque s'élèvent au maximum à la contre valeur de 15 Millions d'ECUS. Ils génèrent des intérêts à un taux égal à celui du marché monétaire en vigueur au moment de la rétrocession (TMM) diminué de 1%.

3. Rémunération des dirigeants

Les rémunérations des dirigeants sont fixées par décision du Conseil d'Administration. Les éléments de rémunérations des dirigeants sont définis comme suit:

- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le Conseil et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. En 2009, le

montant des jetons de présence alloué aux administrateurs s'est élevé à 68 750 DT au titre de la Banque de l'Habitat et 9 300 DT au titre des filiales.

- La rémunération du Président Directeur Général a été fixée par décision du Premier Ministère et du Ministère des Finances. Elle est composée :
 1. d'un salaire annuel brut de 61 200 DT ;
 2. des avantages en nature s'élevant à un montant brut de 7 487 DT et qui comprennent :
 - une voiture de fonction,
 - un quota mensuel de carburant de 450 litres,
 - des Frais de téléphone.
- La rémunération du Directeur Général-Adjoint chargé des moyens a été fixée par décision du Conseil d'Administration. Elle est composée :
 1. d'un salaire annuel brut de 33 066 DT ;
 2. des avantages en nature s'élèvent à un montant brut de 7 247 DT et comprennent :
 - voiture de fonction,
 - quota mensuel de carburant de 360 litres ;
 3. des primes servies annuellement pour un montant brut de 24 568 DT.

Le solde de tout compte dû par la Banque à son Directeur Général-Adjoint chargé des moyens, parti à la retraite courant 2010, s'élève à 33 400 DT.
- La rémunération du Directeur Général-Adjoint chargé de la production a été fixée par décision du conseil d'administration. Elle est composée :
 1. d'un salaire annuel brut de 32 825 DT ;
 2. des avantages en nature s'élèvent à un montant brut de 7 427 DT et comprennent :
 - voiture de fonction,
 - quota mensuel de carburant de 360 litres ;
 3. des primes servies annuellement pour un montant brut de 24 432 DT.

Le solde de tout compte dû par la Banque à son Directeur Général-Adjoint chargé de la production, parti à la retraite courant 2010, s'élève à 33 347 DT.

P/F.M.B.Z. KPMG Tunisie

Moncef Boussannouga ZAMMOURI
Associé

P/Le Groupement
Cabinet Mounir GRAJA – *AWT* Audit & Conseil

Mounir GRAJA
Chef de file